

Dans ce numéro

En Palestine

- Quelle politique de recouvrement pour des services d'eau pérennes ?

Au Burkina Faso

- Le projet Ecol'Eau de Action contre la faim, dans les provinces de la Tapoa

En Haïti

- La ville de Saint-Marc, terrain d'expérimentation nationale en matière d'assainissement

En RDC

- Services publics et gouvernance en zone urbaine post-crise

éditorial

Un nouveau cap pour la politique française de développement

A l'initiative du Premier ministre, le Comité interministériel de la Coopération internationale et du Développement (Cicid) a réuni quinze ministres, le 31 juillet dernier, pour fixer un nouveau cap à la politique française de développement afin de répondre aux défis du siècle, notamment la lutte contre la pauvreté et la préservation de la planète.

À partir de 2014, la France concentrera la moitié de ses dons et les deux tiers de ceux de l'AFD vers les pays pauvres prioritaires (PPP). Les pays en crise, ou en situation de fragilité, bénéficieront d'une attention particulière. La confirmation que 85 % de l'effort financier en faveur du développement seront dirigés vers l'Afrique subsaharienne et les pays du sud et de l'est de la

Méditerranée est une bonne nouvelle. La poursuite du soutien au Mali également. La recherche de cohérence entre la politique de développement et l'ensemble des politiques concernant les pays en développement partenaires, telles que les politiques commerciales, est un signe positif.

Le Cicid souligne par ailleurs d'autres priorités plus globales, comme la lutte contre le changement climatique ; la France accueillera en 2015 la conférence des Nations unies sur le climat.

Nous regrettons cependant que l'accès à l'eau et à l'assainissement ne soit pas nommément cité. Nous devons rester attentifs à ce que les thématiques de l'eau et de l'assainissement ne deviennent, comme pour les Objectifs mondiaux post

2015, des sous-ensembles non prioritaires, voire qu'elles ne disparaissent faute d'investissements ou d'efforts particuliers. Rappelons sans cesse que presque un milliard d'êtres humains sont privés d'accès à une eau saine et que deux milliards et demi ne disposent pas d'assainissement.

Collectivités, Ong, centres de recherches, fondations, restons mobilisés au côté de l'État, de l'Agence française de développement, des agences de l'eau, pour que, comme le montre les exemples cités dans cette lettre – en Palestine, en RDC ou en Haïti, des moyens humains, techniques et financiers croissants soient accordés à ce droit qu'est l'accès à l'eau et à l'assainissement. ●

Pierre-Marie Grondin
directeur du pS-Eau

Rapport d'activités 2012 du pS-Eau

Téléchargeable sur :
www.pseau.org/fr/rapports-activites

Le Forum Mondial de l'Eau, qui s'est tenu à Marseille en mars 2012, a été un des temps forts de cette année écoulée et s'est largement fait l'écho du fossé existant entre les ambitions affichées par les Objectifs du Millénaire pour le Développement et la réalité. Jamais le mot solidarité n'a été autant prononcé que lors de ce Forum et nous ne devons pas attendre pour faire confirmer les engagements pris et ainsi tenir les nouvelles promesses « post-2015 ». L'objectif qui guide toutes les actions du pS-Eau, parvenir à donner l'accès à l'eau et à l'assainissement à tous, reste plus que jamais d'actualité, en cette année 2013 sacrée année de la coopération mondiale dans le domaine de l'eau, et au-delà.

En 2012, le pS-Eau a renforcé et poursuivi son accompagnement auprès de plus d'une centaine de collectivités locales et du grand nombre d'acteurs qui leurs sont associés, agences de l'eau, ONG, entreprises, chercheurs... Tous souhaitent travailler davantage en synergie et en réseau.

Dans ce document, vous trouverez une synthèse des actions menées qui visent, en animant un réseau multiacteurs, à améliorer la qualité et le nombre des initiatives locales de coopération internationale en mobilisant les moyens humains, techniques et financiers nécessaires.

Notre ambition est de nous appuyer sur le réseau du pS-Eau, riche de plusieurs milliers de membres, pour renforcer les structures partenaires dans les pays francophones et tisser des liens avec d'autres réseaux dans les autres pays. La politique d'appui à des pays prioritaires (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger, Bénin, Madagascar, Maroc,) s'est poursuivie. Cet appui, et la finalisation du programme de recherche action « Stratégie Municipale Concertée » (SMC), ont donné lieu à un nombre conséquent de publications qui sont à votre disposition.

Le pS-Eau a été présent en région en 2012 tant à Lyon qu'à Montpellier et Marseille. Nous poursuivrons cet effort de présence dans d'autres régions dans les années futures, notamment en partenariat avec les agences de l'eau, les réseaux régionaux et les collectivités locales.

Pour l'association, le début de l'année 2013 aura été tristement marqué par la disparition de Stéphane Hessel, longtemps président du pS-Eau, et qui a su lui insuffler son énergie positive, ce dont nous lui sommes tous reconnaissants.



Sommaire

EN PALESTINE

3. Gestion des services d'eau dans la région de Maythalun
Quelle politique de recouvrement pour des services d'eau pérennes ?

AU BURKINA FASO

6. Eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire
Le projet Ecol'Eau, une approche intégrée pour plus d'impacts sur la santé

EN HAÏTI

9. Programme concerté d'assainissement en zone urbaine
Saint-Marc, terrain d'expérimentation de la stratégie nationale

EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

12. Services publics et gouvernance en zone urbaine post-crise
Accompagner la prise en main des services par les entités locales

Contribuer à la Lettre

La lettre du pS-Eau est un outil collaboratif. N'hésitez pas à proposer des articles à l'équipe de rédaction pour valoriser vos expériences, diffuser les enseignements de vos programmes d'action et lancer des réflexions sur des thématiques liées au secteur de l'eau et de l'assainissement.

S'abonner

Pour recevoir la Lettre du pS-Eau et toutes les informations que nous diffusons par courrier électronique (publications, invitation à des rencontres, appels à projets, offres de formation et d'emploi, etc.), transmettez-nous vos coordonnées.

Contact : Céline Noblot • noblot@pseau.org

Gestion des services d'eau dans la région de Maythalun

Quelle politique de recouvrement pour des services pérennes ?

En Palestine, l'alimentation en eau par des réseaux est toujours perçue comme une amélioration majeure de la qualité de vie. Malgré un coût inférieur à celui pratiqué par les livreurs d'eau, le paiement du service de l'eau reste pourtant très irrégulier et met en péril la viabilité des opérateurs. Amélioration du service et baisse du prix de l'eau ne riment donc pas nécessairement avec recouvrement performant.

L'alimentation en eau des populations de Cisjordanie est très largement réalisée par l'intermédiaire de réseaux de distribution collectifs. Un rapport de l'Autorité palestinienne de l'eau, publié en mars 2012, indiquait ainsi que le taux de raccordement atteignait déjà 96 % en 2010. Quand ce n'est pas le cas, l'approvisionnement en eau des foyers repose sur la collecte d'eau de pluie en saison humide et l'achat d'eau par l'intermédiaire de camions-citernes en saison sèche.

De 2007 à 2012, dans le cadre de son intervention en Territoires palestiniens, l'Agence Française de Développement a financé la mise en œuvre d'un service d'eau collectif pour six villages (22 000 habitants) de la région de Maythalun, dans le nord de la Cisjordanie. Ce projet, d'un montant total de 10,6 M€, a permis la réalisation des infrastructures de production et de distribution d'eau, la sécurisation de l'alimentation par une interconnexion avec un autre

réseau de distribution ainsi que l'appui à la mise en place d'un syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement responsable de la gestion du service. L'ensemble des infrastructures rendu opérationnel, le service est devenu effectif en février 2012.

Dans ce contexte, l'AFD a entrepris la réalisation d'une étude visant à appréhender les enjeux liés à la mise en place d'un service collectif de l'eau en Territoires palestiniens. Réalisée en collaboration avec l'Autorité palestinienne de l'eau et le syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de la région de Maythalun, cette étude s'est déroulée d'avril 2011, avant la mise en service du réseau, à septembre 2012, six mois après l'émission de la première facture. Elle s'appuie notamment sur l'analyse des données de consommation et de règlement des factures d'un échantillon de 100 consommateurs de deux villages, interrogés à intervalles réguliers, et sur le suivi clientèle effectué par le syndicat.



AFD

Pose des réseaux à Maythalun.

Après six mois de fonctionnement, plus de 90 % des personnes interrogées en septembre 2012 se déclaraient satisfaites par le nouveau service. Conformément aux attentes exprimées lors de la première série d'entretiens en juillet 2011, ces usagers reconnaissent que la continuité du service, la qualité de l'eau fournie et son prix moins élevé étaient les avantages majeurs de l'approvisionnement en eau par des réseaux. Il est en effet estimé que le coût moyen d'approvisionnement par les réseaux est 2,3 fois inférieur au coût d'approvisionnement par camions-citernes¹. Grâce à ce mode de service, le développement de nouvelles activités était également rendu possible pour plusieurs foyers (augmentation des surfaces cultivées à l'échelle du foyer et/ou augmentation de la taille du cheptel).

En termes de consommation, le sentiment général reflétait une impression d'augmentation depuis la mise en service des réseaux. Il est évident que des conclusions ne peuvent être tirées à ce stade, même si les données du syndicat tendent à confirmer, dans une moindre mesure, cette tendance à la hausse. Le calcul de la consommation moyenne sur la saison estivale (avril à septembre) met ainsi en évidence une consommation journalière par habitant de 71 l/j/hab contre une valeur de 61 l/j/hab calculée en juillet 2011, à partir du nombre moyen de camions-citernes approvisionnés sur la même période. Les évolutions observées ne sont donc pas significatives d'un changement radical des pratiques.

Des impayés équivalents à trois fois le chiffre d'affaires du syndicat

Cette observation est d'ailleurs également illustrée par l'évolution saisonnière de la consommation qui traduit la primauté de l'eau pluviale sur l'eau des réseaux. En saison hivernale, l'utilisation de l'eau de pluie est en effet encore largement perçue comme la solution à privilégier, principalement parce qu'elle est gratuite. Ce mode de gestion traditionnel de la ressource se traduit par une très forte saisonnalité de la demande qui constitue un défi supplémentaire pour le gestionnaire du service.

L'immense majorité des personnes interrogées avant la mise en service des réseaux confirmait sa volonté de payer pour le service reçu et reconnaissait, quelques mois après, que le service reçu était à la hauteur de ses attentes. Malgré cela, le taux de recouvrement des factures observé est loin d'être satisfaisant : 65 % seulement pour l'échantillon d'usagers des deux villages ! Le tarif en vigueur, déterminé sur la base d'un plan financier permettant au syndicat d'atteindre

1. En période estivale, la consommation mensuelle moyenne par branchement est de 12 m³. Le coût pour 12 m³ d'eau est de 138 NIS, soit 27,6 € pour une eau livrée par camion-citerne et de 60 NIS, soit 12 € pour l'eau fournie par les réseaux.

Coordination de la coopération décentralisée en Palestine

Mise en place d'un correspondant au sein de l'Autorité palestinienne de l'eau

Dans le cadre des Assises de la coopération décentralisée franco-palestinienne, en janvier 2012 à Hébron, la nécessaire coordination des acteurs du secteur de l'eau a été soulignée. Fortement impliquée en Palestine, l'agence de l'eau Adour-Garonne a réalisé un guide des bonnes pratiques de la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau en Palestine (cf. en bas de page) et a financé le recrutement d'un correspondant dédié, basé au sein même de l'Autorité palestinienne de l'eau (Palestinian Water Authority – PWA) à Ramallah.

Recrutée à la fin de l'année 2012, Victoria Dabdoub a pris ses fonctions en janvier 2013. Parfaitement francophone, elle a débuté sa nouvelle mission par une visite de 2 semaines en France à la rencontre de l'ensemble des partenaires français. En Palestine, son rôle majeur est de constituer le premier interlocuteur de tous les acteurs français de la coopération décentralisée dans le secteur de l'eau, et ainsi de :

- centraliser l'ensemble des informations liées aux actions en cours ou achevées ;
- conseiller et guider les acteurs français souhaitant initier de nouveaux partenariats ;
- faciliter la communication et la coordination entre tous les acteurs impliqués par les différentes interventions ;
- accompagner les partenaires français et palestiniens et suivre l'évolution des actions.

Rappelons qu'à ce jour, 16 collectivités et autres institutions publiques françaises sont directement engagées dans des actions de coopération décentralisée dans le secteur de l'eau en Palestine, ainsi que de nombreuses associations et ONG. Le travail de Victoria Dabdoub sera renforcé par la réalisation d'un site internet dédié dont la mise en ligne est prévu au début de l'année 2014. En plus de regrouper les principales informations relatives aux « bonnes pratiques », ce site constituera une base de données de l'ensemble des actions passées ou en cours, fournira des liens et des contacts utiles et comprendra une section d'actualités présentant, entre autres, les évolutions importantes du secteur en temps réel.

CONTACTS

Victoria Dabdoub : vdabdoub@pwa.ps

Tél. : +970 2 242 90 22 • Mob. : +970 598 583 016 • Skype : victoria.dabdoub



Coopération décentralisée pour l'eau en Palestine : Guide des bonnes pratiques, 40 pages, Juillet 2013

Réalisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et l'Agence Française de Développement, en partenariat avec le consulat général de France à Jérusalem, l'Autorité palestinienne de l'eau et l'association HAMAP.

Téléchargeable en ligne sur : www.eau-adour-garonne.fr



AFD

Forage en cours de construction à Siris.

le petit équilibre (couverture des frais d'exploitation uniquement), est pourtant conforme à ceux appliqués dans la région. Il convient quand même de souligner ici que le coût appliqué, bien que validé par le régulateur national, est légèrement supérieur au prix indiqué par la plupart des ménages interrogés à l'occasion de l'enquête socio-économique d'avant-projet ainsi que pendant la première série d'entretiens.

Le constat est similaire au niveau du syndicat. Après seulement quelques mois de service, 75 % des usagers sont endettés et le montant moyen de leur dette représente environ 4 fois celui d'une facture mensuelle moyenne en saison estivale. A la fin du mois de novembre 2012 (soit 8 mois après l'émission de la première facture), le montant total d'impayés s'élevait ainsi à 660 000 NIS (132 000 €) et représentait près de trois fois le chiffre d'affaires mensuel moyen du syndicat. Il est cependant intéressant de souligner que le montant des dettes est fortement variable. Ainsi, sur l'ensemble

des usagers endettés, 71,4 % ont une dette inférieure à 300 NIS (60 €) représentant 35,6 % du montant total d'impayés tandis que les 12,5 % d'usagers les plus endettés détiennent 38,5 % de la dette totale.

Des modalités de paiement trop peu contraignantes

Ces observations démontrent donc que l'amélioration de la qualité du service et la baisse du coût de l'eau ne sont pas suffisants, à eux seuls, pour assurer un paiement régulier de la part des usagers. Si cette conclusion pourrait être généralisée à d'autres contextes, les résultats des entretiens réalisés dans la région de Maythalun montrent par ailleurs que le paiement du service de l'eau n'est pas vu comme injuste ou aberrant par les usagers palestiniens. Ainsi la plupart des ménages interrogés au sujet des raisons de leur non-paiement, reconnaissent être en capacité de payer mais avouent ne pas le faire parce qu'ils n'en

sont pas obligés, et font d'autres choix d'allocation de leur budget !

Si les modalités de paiement appliquées par le syndicat sont considérées comme convenables par les usagers interrogés, elles demeurent en effet très peu contraignantes. Ainsi, les abonnés peuvent payer directement au collecteur lors de son passage mensuel, se rendre au bureau principal du syndicat situé à Maythalun (distant d'environ 10 km des villages les plus éloignés) ou payer auprès d'un employé du syndicat envoyé chaque samedi au niveau de chaque municipalité. Le paiement repose donc à ce jour sur leur seule bonne volonté mais, comme le démontrent les données de recouvrement, cette méthode a ses limites. D'ailleurs, le paiement régulier des services publics en Territoires palestiniens sur une base volontaire (dans le sens où celui-ci découlerait d'une décision librement choisie et non imposée) n'est pas commun.

Interrogés à ce sujet, les usagers semblent accepter volontiers l'idée de mesures les contraignant à

payer régulièrement (consistant par exemple à couper les connexions au-delà d'un certain nombre de factures impayées ou à installer des compteurs à prépaiement). Les discussions laissent même penser que ce genre de mesures peuvent, en quelque sorte, être attendues par les usagers puisqu'elles leur permettraient de mieux gérer leur budget alloué à l'eau. En imposant un paiement régulier de la facture d'eau, ces mesures coercitives permettraient ainsi d'éviter d'atteindre un niveau d'endettement conduisant à une réelle incapacité de payer. De la même manière, l'hypothèse d'un paiement bimestriel est en général rejetée sous prétexte qu'il est plus facile de s'acquitter régulièrement de petits montants qu'épisodiquement de sommes importantes.

Dans la région de Maythalun, la mise en place de mesures coercitives apparaît donc envisageable au regard de la situation. Il paraît même important pour la pérennité du service que le syndicat adopte rapidement de telles solutions avant de se retrouver dans une situation financière délicate. Pour ce faire, il doit cependant impérativement apporter un service technique et commercial irréprochable à ses usagers (cette condition étant remplie à ce jour). De même, la mise en place de ces mesures de rigueur doit être accompagnée d'un effort particulier en termes de sensibilisation, notamment concernant le niveau du tarif demandé, tant auprès des élus, qui doivent soutenir la démarche du syndicat des eaux, qu'auprès des usagers.

AUTEURS

- Thibaut LE LOC'H : thibautleloc@hotmail.com
- Hervé CONAN : conanh@afd.fr

Eau, assainissement et hygiène en milieu scolaire

Le projet Ecol'Eau, une approche intégrée pour plus d'impacts sur la santé

Depuis 2008, Action contre la faim intervient à l'est du Burkina Faso, en matière de dépistage, prévention et traitement de la malnutrition. L'organisation s'attaque également aux facteurs aggravants, comme les maladies hydriques, notamment liées à une mauvaise hygiène et à la consommation d'eau insalubre. Pour rompre cette chaîne de contamination, ACF s'attache à promouvoir et à faciliter de bonnes pratiques d'hygiène, en particulier en milieu scolaire, moteur du changement de pratiques pour la communauté.

Le projet « Ecol'eau » est inspiré de l'approche Wash in Schools (WINs), portée par Unicef¹. Les atouts d'un projet WINs sont multiples dans un milieu scolaire où se propagent facilement les maladies infectieuses. Sa stratégie est d'assurer un accès à l'eau potable fiable et pérenne, pouvant subvenir à tous les besoins de l'école, en particulier le lavage des mains et la boisson. L'école doit disposer en nombre suffisant de toilettes accessibles, sûres, propres et séparées pour les garçons, les filles et les enseignants. L'éducation en matière d'hygiène doit faire partie du programme éducatif afin d'inculquer aux élèves les bonnes connaissances et pratiques d'hygiène et encourager leur transmission auprès de leurs familles.

La première phase du projet a été mise en œuvre dans treize écoles de la province de la Tapoa, zone d'intervention privilégiée d'ACF au regard de son taux

important de malnutrition aigüe, sur une durée de deux ans, de janvier 2010 à décembre 2011. Cette première phase a concerné 2 618 enfants scolarisés âgés de 6 à 16 ans (bénéficiaires directs) et 60 000 habitants des 13 villages d'intervention (bénéficiaires indirects). Le projet a bénéficié d'un budget de 406 375 € financé de manière conjointe par ACF, la fondation Ensemble, l'agence de l'eau Rhin Meuse, et les entreprises Brita et Citroën.

Une approche inclusive d'appropriation

Suite à la sélection des écoles, les résultats du diagnostic et du projet ont été présentés dans les huit communes de la province, en présence des inspecteurs, des autorités communales, des équipes pédagogiques et des représentants des parents d'élèves. Les accords obtenus entre ces différents acteurs lors des rencontres ont donné lieu à

la signature de conventions de collaboration avec les écoles, ACF et les communes, tout en restant en cohérence avec le PN-AEPA². La direction régionale de l'Agriculture et de l'Hydraulique (DRAH), pour le volet des infrastructures, et la direction provinciale de l'Éducation (DPEBA), pour les autres activités, ont ainsi été des partenaires institutionnels actifs. La maîtrise d'ouvrage étant déléguée à ACF, les communes n'y participent pas directement. Les partenaires locaux sont organisés au sein d'associations de parents d'élèves (APE) et d'associations de mères éducatrices (AME). Ces deux associations sont membres des Comités de gestion de points d'eau (CGPE) et des Clubs de santé scolaire (CSS), au même titre que les élèves et les personnels éducatifs. Dans les six écoles où le projet a développé

des jardins maraîchers, des Groupements Villageois Maraîchers ont été associés au projet.

L'objectif du projet visait, en partenariat avec les acteurs locaux, à améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement ainsi que les pratiques d'hygiène des élèves de la province de la Tapoa. Il s'agissait aussi, indirectement, de renforcer le statut nutritionnel des enfants, à autonomiser les écoles et à transférer les pratiques d'hygiène des enfants vers leurs familles, pour un bénéfice plus largement communautaire.

Pour atteindre ces objectifs, le projet s'est articulé en trois domaines d'activités :

- **La réalisation de forages et l'appui aux comités de gestion de points d'eau (CGPE).** Dans toutes les écoles ciblées, des points d'eau sont maintenant fonctionnels. Des CGPE mixtes (élèves, parents, personnels éducatifs) ont été mis en place, formés et sensibilisés. Désormais, les contributions collectées par ces comités sont reversées

1. www.unicef.org/wash/schools

2. Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

(comme recommandé par le PN-AEPA) sur leurs comptes en banque. Aujourd'hui, chaque CGPE dispose d'au moins 60 000 FCFA de trésorerie.

- **Latrines en milieu scolaire.**

Le projet a choisi de privilégier, conformément aux options technologiques retenues dans le cadre du PN-AEPA, des blocs de latrines type VIP et EcoSan. Au total, 17 blocs de 3 postes de latrines équipés de lave-mains, et 4 blocs EcoSan, ont été installés. L'amélioration des installations sanitaires a été accompagnée par la formation de groupements maraîchers villageois (GMV) à l'utilisation des excréta hygiénisés pour améliorer la production de jardins scolaires et le contenu nutritionnel des repas servis à la cantine. Au total, six jardins écoliers ont été créés (2 alimentés via la filière EcoSan et 4 alimentés via la filière fumure organique simple), et autant de GMV et de CSS formés pour les activités de maraîchages.

Dans les jardins EcoSan, les urines sont utilisées comme fertilisants après un mois d'hygiénisation et les excréta comme amendement après 6 mois d'hygiénisation. Une parcelle test, aménagée dans ces jardins pour permettre la comparaison de la production obtenue en EcoSan avec celles utilisant les fertilisants chimiques utilisés dans la zone, a permis de démontrer la valeur ajoutée du système, avec des rendements moyens de 1 à 1,5 fois supérieurs.

- **Renforcement des connaissances et des pratiques d'hygiène dans les écoles.** Des sessions de formation au profit des enseignants sur l'hygiène corporelle, les maladies liées à l'eau, les sources d'eau potable et le lavage des mains ont été organisées. Un guide méthodologique de l'enseignant pour la promotion de l'hygiène dans les écoles, ainsi qu'une boîte à outils pédagogiques et un kit de



promotion de l'hygiène, ont été transmis aux enseignants pour leur permettre de mieux former les élèves.

Les clubs de santé scolaire ont participé au programme d'éducation. En effet si le club de santé scolaire coordonne les activités de nettoyage des latrines, la propreté des classes et de la cour et l'entretien des points d'eau, il a également en charge la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement à l'école lors de sessions de sensibilisation dans la communauté. L'ensemble des écoles couvertes par le projet ont participé à un concours « Ecole propre », organisé à la fin du projet.

Des impacts avérés mais insuffisants dans certains domaines

L'évaluation interne à mi-parcours (mars 2011) puis une évaluation externe ont fait ressortir des éléments de bilans encourageants. L'acquisition des connaissances des élèves entre le début et la fin





Action contre la faim

du cycle d'apprentissage a ainsi pu être mesurée.

L'impact communautaire à l'échelle des localités du projet a également été étudié au moyen d'enquêtes statistiques « Connaissance Attitude et Pratique » conduites en amont et aval du projet. La comparaison des deux enquêtes établit :

- une augmentation significative de la part de la population des villages concernés à s'approvisionner auprès d'une source d'eau potable (de 43 à 69 %, soit + 26 points) ;

- une meilleure gestion des ouvrages hydrauliques (lors de la CAP1, aucun comité de gestion des forages n'était fonctionnel, lors de la CAP2, 69 % des comités l'étaient), couplée à la liaison de l'activité au PN-AEPA.

En revanche, si la connaissance de l'importance de la gestion des excréta est en amélioration, à ce stade, l'impact sur le changement des pratiques hygiéniques des

communautés, notamment le lavage de mains, n'est pas avéré. Environ la moitié de la population continue de se laver les mains avant de manger, mais moins de 5 % de la population déclare le faire après défécation. Ceci confirme, si besoin était, le temps nécessaire pour influencer durablement des changements de pratiques communautaires, un temps qui plait en faveur d'une phase 2.

Dans sa démarche d'intervention, le projet a repris les éléments du PN-AEPA, tout en améliorant certains aspects : le CSS est un apport intéressant car il permet l'implication directe des élèves dans les activités de promotion de l'hygiène aux côtés de l'enseignant et aussi des parents d'élèves. Il en est de même des jardins maraîchers, où enfants et adultes apprennent côte à côte dans les domaines de l'hygiène, la santé, la nutrition et la production d'aliments. Un des succès de ce projet est d'avoir ouvert les portes

de l'école à tous les membres de la communauté, ce qui apparaît comme une grande avancée, en particulier pour les femmes.

Le projet bénéficie d'une synergie avec la « mobilisation des acteurs locaux en eau, assainissement et hygiène pour la réalisation des Objectifs du Millénaire » (Facilité Eau ACF), financé par l'Union européenne et l'AFD et qui vise l'application de la réforme du système de gestion promu par le PN-AEPA dans la zone d'intervention.

Au cours de la mission d'évaluation, les élèves et les parents d'élèves ont exprimé leur satisfaction pour les infrastructures réalisées et pour les séances de promotion de l'hygiène. Ils ont mis l'accent sur l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité des élèves et de la santé de tous (élèves et familles).

Lors de visites de terrain de 8 des 13 écoles, la mission a constaté les bonnes conditions d'hygiène et d'entretien des installations,

même dans les écoles avec des effectifs en surnombre. Les enquêtes montrent également une diminution des maladies diarrhéiques au niveau des ménages. Ces résultats montrent qu'une intervention combinée des trois volets Eau Assainissement et Hygiène permet d'obtenir un impact significatif dans un temps relativement court. Ces résultats ouvrent une perspective de réplication du modèle et son extension à une plus large échelle.

A ce titre, depuis janvier 2013, ACF met en œuvre une seconde phase (de 3 ans minimum) avec le soutien des agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, de la région Ile-de-France et de Brest Métropole Océane. L'implication des communes est effective dès le démarrage. De même avec la DPEBA, avec laquelle la révision du matériel d'animation est engagée. La promotion de l'hygiène au niveau des ménages est désormais davantage structurée, avec la préparation d'un calendrier d'activités, des responsabilités précises, un suivi et une analyse produite par le CSS.

Le projet entend développer, avec la direction provinciale de l'Education, un indicateur d'état des latrines, de maintenance des forages et de pratiques d'hygiène par école.

Auteurs

- Jean Lapègue (ACF France)
- Claire Gaillardou (ACF Burkina Faso)

CONTACT

Alice Pillet : apillet@actioncontrelafaim.org

Saint-Marc, terrain d'expérimentation de la stratégie nationale

Conduire un projet d'adduction en eau potable impose de réfléchir conjointement à l'élaboration d'un projet d'assainissement et à la problématique d'évacuation des eaux usées. D'autant plus lorsque une épidémie de choléra s'est installée dans le pays. Ainsi la direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement d'Haïti (Dinepa)¹ a engagé une étude pilote d'assainissement urbain à Saint-Marc, la première ville du pays ayant réhabilité son réseau d'eau potable et mis en œuvre la facturation du service au volume consommé.

En 2009, la nouvelle loi Cadre a confié à la direction nationale de l'Eau potable et de l'Assainissement d'Haïti (Dinepa) la conduite de la réforme des services d'assainissement².

Pour construire son plan d'assainissement à long terme, la Dinepa a dû partir d'une situation de quasi-absence d'infrastructures et de services d'assainissement dans les villes du pays, en grande partie du fait que la problématique de l'assainissement ne faisait auparavant pas partie des priorités des autorités haïtiennes.

Les villes haïtiennes se caractérisent par une typologie urbaine très hétérogène et un foncier probléma-

tique dû à l'absence de cadastre urbain. S'ajoute à cela une forte croissance démographique, consécutive aux flux migratoires des vingt dernières années, qui résultent des bouleversements politiques, économiques, climatiques et du séisme du 12 janvier 2010. La majorité des centres-villes sont très denses, l'habitat y est concentré et il n'existe quasi aucun réseau d'égouts. Ceux qui existent (à Port-de-Paix ou Jacmel), dimensionnés uniquement pour le drainage des eaux pluviales, ne remplissent pas toujours cette fonction première, obstrués par les amas de déchets solides qui s'y entassent entre les pluies et les colmatages au cours des fortes précipitations.

Les latrines simples et fosses fixes, surdimensionnées pour retarder le besoin en vidange, composent la réalité des installations domestiques d'assainissement dans ces zones urbaines, et ceci pour la moitié de la population qui en est pourvue. La gestion des excréta-

qui en découle n'est pas organisée et encore moins encadrée. Elle est en général assurée manuellement par des vidangeurs informels qui, faute de site de déversement dédié, rejettent les matières extraites dans la mer ou dans des terrains vagues à proximité. Les eaux grises suivent les cheminements pluviaux, étant majoritairement déversées par les ménages dans l'arrière-cour de leur maison, les rues ou les caniveaux latéraux ouverts, qui sont faiblement entretenus et se transforment en foyers infectieux en période de sécheresse. Ces pratiques favorisent la propagation de la pollution et du risque épidémique de choléra, via l'infiltration des eaux contaminées dans les zones d'habitation et dans la nappe phréatique.

Enfin, on constate une faible préoccupation apparente de la population qui semble souvent reléguer l'assainissement et l'hygiène sanitaire, tant au niveau individuel que collectif, au bas de l'échelle des attentes de modernité, derrière

l'asphaltage des rues, le ramassage des déchets solides et bien sûr, l'accès au téléphone mobile.

L'épidémie de choléra : une prise de conscience

Ignorer les besoins en assainissement revient à ignorer de graves risques sanitaires et environnementaux. La Dinepa a réussi, grâce au soutien de la coopération internationale et des ONG, à réduire et plus ou moins contenir l'épidémie de choléra apparue en octobre 2010. La gestion de cette crise a mis en évidence non seulement les risques liés à une insuffisance d'infrastructures d'assainissement mais aussi l'absence d'un cadre d'intervention clair des acteurs concernés, ce qui a rendu difficile à l'échelle nationale la coordination sur le terrain. La Dinepa a pris alors conscience de la nécessité de mettre en place des systèmes et des services d'assainissement struc-

1. www.Dinepa.gouv.ht

2. Le mandat de la Dinepa couvre l'eau potable et l'assainissement liquide (eaux usées, excréta), la problématique des déchets solides restant du ressort du Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications ainsi que des collectivités.

turants et pérennes, ainsi que des mécanismes de gestion associés.

C'est ainsi qu'en 2012, la Dinepa a formalisé ses orientations stratégiques et s'est fixé un objectif ambitieux : toute famille haïtienne doit disposer d'une toilette privative d'ici 2022, à commencer par celles résidant dans les zones prioritaires où le risque épidémique est le plus important³.

Convaincre les ménages de réaliser eux-mêmes leurs installations sanitaires

Pour ce faire, la Dinepa encourage les institutions et les ménages à réaliser eux-mêmes leurs ouvrages d'assainissement, et propose de les conseiller et de les accompagner pour une utilisation et un entretien adéquats. Elle prévoit de développer différents mécanismes d'incitation et de déployer une vaste campagne nationale de promotion de l'hygiène, une approche par la demande qui tranche avec l'offre des ONG présentes en Haïti ; celles-ci en effet encouragent les installations sanitaires en les subventionnant ou en les construisant elles-mêmes.

La Dinepa énonce ainsi clairement dans son document stratégique⁴ : « Les toilettes individuelles et familiales ne seront pas subventionnées. » Et, en se référant à la loi de 1919 sur le service d'hygiène, la Dinepa rappelle que « la toilette est une composante intégrante de la maison » et qu'elle doit respecter un cahier des charges précis et correspondre à un modèle Dinepa approuvé.

3. Dinepa, Conférence sur l'Assainissement Durable (Pétion-Ville, 12-13 juin 2012)

4. Dinepa, Document d'Orientation Stratégique pour l'Assainissement en Haïti, version 4 juin 2012

La ville de Saint-Marc, 130 000 habitants environ, est une ville moyenne caractéristique du pays et l'une des premières à bénéficier d'une amélioration de l'accès à l'eau potable. Aussi, des conséquences directes sur l'aggravation des problématiques d'assainissement sont à prévoir du fait de l'augmentation des volumes d'eaux usées. C'est en ce sens que, en 2012, la Dinepa a confié à son partenaire Lysa⁵, une première

étude de faisabilité financée par la Banque interaméricaine de développement (BID) pour le développement des services d'assainissement et la mise en œuvre locale de la stratégie nationale à Saint-Marc, avec un volet opérationnel qui permettra d'expérimenter des méca-

5. La Société des eaux de Saint-Marc (Sesam), filiale de Lysa, a reçu en 2009 délégation pour gérer le service public d'eau potable.

nismes incitatifs et un nouveau cadre de gestion de ces services, impliquant les parties prenantes locales, en particulier la mairie.

La nouvelle stratégie de la Dinepa préconise « la mise en place d'une base de données fiable et complète sur la situation des toilettes familiales dans les villes et bourgs ». Disposer d'un « état zéro » et de données précises est une première étape incontournable pour mieux cerner les enjeux locaux, la deman-



lysa



lysa

de en assainissement et pouvoir ensuite mesurer les progrès et l'efficacité des actions et mécanismes de gestion qui auront été mis en œuvre.

La première étape du projet, confiée à Lysa et achevée courant 2012, a donc consisté en une enquête exhaustive auprès de plus de 17 000 ménages pour dresser un état des lieux précis de la situation sanitaire et des pratiques actuelles des Saint-Marcquois.

Développer la filière assainissement et le concept de service public

Les résultats de l'enquête indiquent que 21,3 % de la population saint-marquoise (équivalant à près de 3 500 ménages) ne disposent d'aucun assainissement domiciliaire. La grande majorité (58 %) se trouve dans les zones d'extension de la ville (au pied des mornes) et en bord de mer, dans les quartiers denses et précaires à l'habitat informel. Elles concentrent la majorité des contraintes, réduisant de fait les choix techniques possibles, qui plus est si toute subvention pour l'accès à une infrastructure domiciliaire est proscrite : les terrains sont petits, les contraintes physiques importantes (forte pente, ou nappe à proximité, accès difficile...) et les gens sont en situation financière très précaire (peu d'aide de la diaspora).

Les ménages non équipés utilisent principalement les toilettes de leurs voisins (70 %), les autres défèquent majoritairement dans la nature. En outre, 88 % des habitations sont totalement dépourvues de plomberie domestique. L'enquête a par ailleurs mis en évidence la réticence de la population à payer une redevance mensuelle pour l'entretien des installations sanitaires, préférant la prestation facturée à l'acte. En liaison avec cela, le pourcentage d'enquêtés non satis-

faits de leurs installations sanitaires et du service fourni (78,3 %) est révélateur de la situation globale à Saint Marc.

Cependant, il ressort également une faible demande en vidange de latrines de la part des foyers enquêtés : seuls 2 à 3 % de la population déclarent avoir fait vidanger leur fosse d'aisance par une tierce personne, la majorité ignorant même si elle avait déjà été vidangée. Sont ainsi en cause, les tarifs aléatoires pratiqués souvent « à la tête du client » par les vidangeurs manuels et plus généralement l'absence de filière réglementée. De plus, les fosses des équipements sanitaires actuels ont été volontairement surdimensionnées par les ménages, pour repousser au plus tard possible les dépenses d'entretien. Un autre fait important a été relevé : la quasi-totalité (87 %) des latrines et fosses ne sont pas accessibles sans casser au préalable la dalle de couverture ou la structure.

Devant cette situation, tout ne peut pas être solutionné en quelques mois, d'autant que l'absence de plomberie domestique repousse pour l'instant la perspective d'investissements collectifs qui, de toute façon, ne trouveraient pas de financement nécessaire, que ce soit par les usagers, par les bailleurs de fonds ou par l'État, pour être correctement exploités à moyen terme.

L'un des enjeux principaux de ce projet est donc de définir un cadre directeur global de développement de divers services d'assainissement en adéquation avec le plan d'action de la Dinepa et de lancer des premières mesures concrètes structurantes qui permettront d'expérimenter divers modèles de gestion et d'ériger progressivement un vrai service public d'assainissement. Parmi les mesures élaborées, et qui vont être soumises pour validation à la Dinepa, figurent :

- la mise en œuvre locale de la communication de la Dinepa pour la stimulation de l'hygiène individuelle et la construction de latrines, stratégie inédite méconnue du public, et la focalisation sur des mesures concrètes dans le cadre de sa campagne nationale de promotion à l'hygiène, en bonne coopération avec la mairie et les parties prenantes locales, comme les obligations nouvelles liées aux permis de construire ;

- la création d'un fonds de développement pour l'assainissement à partir des taxes de traitement, taxes sur l'eau et les ordures ménagères pour proposer des prêts à taux 0 % pour l'accès aux installations ;

- la création d'une filière de maçons agréés par la mairie et la Dinepa, dans un objectif de normalisation des nouvelles installations individuelles, les normes techniques étant en cours d'élaboration par la Dinepa, en partenariat avec l'OIEAU ;

- un dispositif d'agrément de la filière informelle de vidange et l'expérimentation d'un schéma d'encadrement et de promotion des vidangeurs manuels et opérateurs privés pour s'assurer de la destination finale des sous-produits à la future station de traitement qui est en cours de construction à Saint-Marc ;

- l'expérimentation de différents modèles de gestion, de financement et d'accompagnement pour l'exploitation durable des blocs sanitaires prévus d'être construits et financés par la DINEPA : payants dans les lieux à forte affluence (marchés, gares routières, centres de santé) et gratuits dans les écoles publiques ;

- dans l'objectif d'augmenter l'accession aux installations sanitaires de base, la validation expérimentale de solutions techniques à faible coût, telles que : 1) la vidange de fosse, qui incorpore les

étapes du transport et du traitement des excréta en faveur des zones périphériques dépourvues d'assainissement ; 2) un projet d'assainissement semi-collectif dans un secteur pilote ;

- le renforcement des capacités de l'équipe municipale, dans le cadre du programme d'appui aux municipalités. Il s'agit : 1) d'améliorer le contrôle lors de la délivrance du permis de construire (présence d'un espace sanitaire dédié, vérification que les règles de construction des installations sanitaires sont respectées) ; 2) de structurer une équipe de médiateurs sanitaires, pilotée par les techniciens sanitaires de la Dinepa pour promouvoir l'hygiène dans les quartiers et sanctionner les dépôts sauvages.

L'ensemble de ces mesures seront engagées en bonne intelligence avec les campagnes de Sesam qui accompagnent la finalisation de la réhabilitation du réseau d'eau (programme de la Dinepa sur financement de la BID) et qui ont pour but d'assurer aux Saint-Marcquois une alimentation 24 heures sur 24 en eau potable. Ces campagnes développeront, avec les organisations de quartier, les thèmes liés à l'économie de la ressource et à l'hygiène publique et se conjugueront avec les directives de la Dinepa en matière d'assainissement. ●

CONTACT

Eve de Bonadona, LYSA :

. ebonadona@lysagroup.com

. www.lysagroup.com

. www.sesamhaiti.com

Accompagner la prise en main des services par les entités locales

A Béni, dans la province du Nord Kivu, l'ONG d'aide humanitaire Solidarités International a développé entre 2003 et 2012 un partenariat avec la commune et la Régideso pour réhabiliter les équipements du réseau urbain et améliorer la gouvernance du service de l'eau. Une nouvelle opération engagée à Kalémie s'appuie sur les enseignements de ce programme pionnier.

Durant la colonisation belge et pendant la première partie de l'ère Mobutu, le Congo Kinshasa a connu un fort développement, notamment en ce qui concerne les installations de distribution d'eau potable. A Béni, une usine de potabilisation et un réseau avaient ainsi été construits afin de desservir en centre-ville une population estimée à 75 000 personnes.

Par manque de moyens et d'entretien, le réseau et l'usine sont progressivement tombés en désuétude. Les épidémies de maladies d'origine hydrique se sont multipliées au début des années 2000, favorisées par le conflit armé. C'est dans ce contexte qu'à la demande des autorités locales, Solidarités International a développé le Programme d'adduction gravitaire d'eau potable (Agep). Ce programme a connu 3 phases distinctes depuis 2003 ; chacune d'elles comprenait un volet de construction (hydraulique et génie civil) et un volet de structuration progressive

d'un ensemble d'acteurs en vue d'orienter la prise en charge locale complète des structures, une fois celles-ci fonctionnelles, anticipant en cela le retrait de l'Ong.

Première étape La reprise du réseau

La première étape d'intervention (2003-2006) visait à réduire les risques d'épidémie par la satisfaction des besoins grandissant en eau potable d'une population urbaine passée à 240 000 personnes (5 % d'augmentation annuelle en moyenne – hors période d'afflux de déplacés).

Une nouvelle usine de production basée sur un système de potabilisation économe en énergie – par rétrofiltration lente sur sable² – et un nouveau réseau gravitaire ont ainsi été réalisés, sur financement de l'Union européenne et de l'Afd. Ce nouveau réseau a permis la mise en service de 82 hyper

1. Process développé par le bureau d'études français Aquatrium.

bornes-fontaines comprenant chacune 10 robinets et un réservoir de stockage de 10 m³, réparties dans les 18 quartiers centraux de la ville.

Cette première étape a été mise en œuvre sur la base d'un partenariat direct entre la mairie de Béni, la Régideso, le Comité d'eau potable et Solidarités International. De plus, la forte implication de la population à toutes les phases de mise en place du programme, notamment durant la pose de l'ensemble des conduites dans la ville (ouverture des tranchées, pose et remblai), a confirmé l'acceptation progressive de ces activités et l'appropriation par la population de ces équipements.

La tarification a immédiatement été mise en œuvre à hauteur de 10 francs congolais le bidon de 20 litres, soit approximativement 500 FC le m³ (environ 0,3 €). Le processus de tarification a été mené en deux étapes : l'établissement d'un barème de tarification, puis la mise en place d'un échange per-

manent avec la population à la fois autour de la nécessité du paiement du service de l'eau et du tarif lui-même.

Deuxième étape Assurer la viabilisation du réseau

Avec l'accroissement constant de la ville, la capacité du réseau est devenue insuffisante pour approvisionner l'ensemble de la population. Une seconde phase de travaux a ainsi été développée (2007-2010) avec pour objectif de : 1) mailler l'ancien et le nouveau réseau, en effectuant quelques travaux de réhabilitation sur l'ancien réseau ; 2) accroître la capacité de production d'eau potable par la réhabilitation de l'ancienne usine ; 3) augmenter la taille du réseau par la pose de nouvelles lignes en direction des quartiers les plus périphériques et construire 18 nouvelles hyper bornes-fontaines.

En parallèle à ces activités de construction, une attention particulière a été portée au fonctionne-

ment structurel des entités en charge du fonctionnement général du réseau. Cela s'est notamment traduit par l'intégration progressive des acteurs dans une macro structure de partenariat avec des rôles et des responsabilités clairement définies sur base d'un protocole d'accord.

Ce travail organisationnel, objectif secondaire de l'AGEP II, a néanmoins favorisé la troisième phase (AGEP III), au sein de laquelle les rôles de tous les partenaires ont été plus clairement définis et répartis.

Troisième étape Autonomiser les acteurs locaux

La dernière phase du programme AGEP (2011-2012) avait pour objectifs de viabiliser un fonctionnement équilibré entre acteurs, de restreindre les risques d'impacts négatifs du nouveau réseau sur la structure sociale de la ville, et de



Solidarités International

mettre en place une stratégie de désengagement progressif de Solidarités International.

Toutes les activités ont ainsi visé à construire une structure opérationnelle de gestion durable du réseau, en partenariat entre les 5 entités impliquées : 1. la Regideso (en tant qu'opérateur du réseau), 2. la mairie (autorité responsable de la desserte), 3. le Comité d'eau potable – CEP (interface de dia-

logue entre partenaires, notamment entre la Regideso et ses partenaires) ; 4. l'Association des Mamans 18 (représentante des usagers) et 5. l'association des gestionnaires de bornes-fontaines (en tant que distributeurs de l'eau aux usagers).

Les trois premiers acteurs étaient déjà en place lors du lancement du programme qu'ils ont contribué à initier en qualité de coproducteurs du projet. En revanche, les deux derniers ont été formalisés pendant le programme à partir des besoins de gestion des points d'eau par les gestionnaires, et la nécessaire représentativité de la population dans les instances décisionnelles pour les Mamans 18. Bien que complexe, l'implication de ces nouveaux acteurs s'est avérée nécessaire.

Les activités d'appui ciblaient à la fois le volet technique (formation en hydraulique et en génie civil, écriture d'un plan de maintenance avec les parties prenantes), le volet financier (formation à la gestion financière, écriture d'un plan de fonctionnement financier, développement d'activités génératrices de recettes, sensibilisation de la population au paiement du service d'approvisionnement en eau), mais aussi le volet fonctionnel (ateliers de renforcement des capacités, officialisation des rôles et responsabilités des parties prenantes, sensibilisation de la population aux pratiques d'hygiène et à la gestion démocratique).

La mise en place de ces activités s'est accompagnée d'une responsabilisation complète des acteurs en place grâce à un accompagnement progressif autour des tâches liées à la gestion du réseau (technique, financier, concertation, etc.), et à un travail d'analyse pour adapter au mieux le positionnement de l'équipe opérationnelle d'appui au projet. Étaient notamment posées les questions de son positionne-



Solidarités International

ment en tant que médiateur de conflits au sein du comité de gestion concerté, et de son positionnement de facilitateur pour renforcer les capacités de plaidoyer des usagers en vue d'assurer la transparence des partenaires et les échanges d'informations.

Dans les ateliers de travail, une attention particulière a en effet été portée sur les aspects « plaidoyer » pour les acteurs issus de la société civile et notamment pour les représentantes des usagers, les Mamans 18, afin de renforcer l'aspect défense des usagers. Dans le contexte de l'est de la République Démocratique Congo, où la concertation n'est pas une pratique habituelle des institutions étatiques, les représentantes des usagers se retrouvaient souvent en situation de faiblesse vis-à-vis d'entités plus fortes, qui peuvent imposer leur décision unilatéralement. Ainsi, un processus de fond s'est déroulé avec les personnes ressources de l'association, afin qu'elles soient en capacité d'analyser les problèmes et leurs sources, d'en définir les raisons puis d'identifier des parades aux fonctionnements problématiques identifiés.

L'approche « atelier » et non « formation » s'est trouvée d'autant plus pertinente qu'il était alors question de travailler sur la confian-

ce des personnes pour qu'elles arrivent à progressivement s'imposer dans les discussions et les prises de décisions.

Appréhender la ville dans sa globalité

En milieu urbain, les interventions classiques d'acteurs humanitaires sont confrontées à de nombreuses interactions avec un tissu social fort et souvent complexe à analyser. A la différence de modes d'intervention privilégiant une échelle de type foyer où la base d'action se concentre sur des modes de fonctionnement à l'échelle du ménage, ce programme a été mis en place au niveau d'une ville dans sa globalité. Ce premier aspect explique en partie le travail de fond réalisé avec et par les divers partenaires qui ont représenté indirectement les intérêts des bénéficiaires dans la conduite de l'opération.

L'Ong, en structurant son action en trois phases distinctes, souhaitait progressivement se désengager de la gestion du système d'approvisionnement en eau potable afin de laisser la place aux entités locales. Ce processus visait à couper un cycle pervers de désresponsabilisation des entités, notamment étatiques ou mandatées par l'Etat.

Ainsi, passer d'une approche largement technique (la construction du réseau) à une approche basée sur l'accompagnement des entités locales dans la prise en main de cet ensemble technique a été gage de la réussite finale du programme.

De l'action humanitaire au rôle de facilitateur

Cependant, bien que tous les indicateurs du programme aient été atteints, beaucoup reste à faire. A Béni, Solidarités International a prévu un suivi de l'évolution de la capacité des entités à gérer le réseau, pour d'une part intervenir en appui si besoin (toujours en tant que médiateur et non en tant que partie directement impliquée), et pour d'autre part tirer des conclusions sur l'approche générale de ce programme.

En intervenant dans un milieu urbain en situation de post-crise, mais toujours marqué par une forte instabilité politique, Solidarités International a modifié son positionnement habituel. D'un acteur de l'aide humanitaire directe, cette intervention a nécessité un positionnement indirect en tant que facilitateur, au regard de l'importance de la prise en considération des acteurs locaux et de leur appropriation réelle des installations.

Ce projet montre que des projets d'approvisionnement en eau durables, structurés, participatifs, dans un contexte compliqué et considéré comme instable, sont possibles. L'exemple pilote de Béni fait figure de projet pionnier pour l'est de la RDC et son impact à long terme mérite d'être suivi sur la durée.

D'ores et déjà, l'approche développée à Béni est reprise au sud-est du pays, au Katanga, dans la ville de Kalémie.

crit dans le cadre d'un schéma directeur établi il y a plusieurs années, qui entre aujourd'hui dans une phase de renforcement de la gestion concertée du système. Il confirme de nouveau qu'il est possible d'agir sur des réseaux urbains dans des zones considérées traditionnellement comme trop instables et insécurisées, pour y mener des actions de long terme.

Le projet en cours à Kalémie répond à un besoin d'amélioration structurelle, aussi bien technique qu'organisationnelle, du système de distribution d'eau potable pour une ville de 250 000 habitants, considérée comme la principale zone source du choléra en RDC. De la même manière qu'à Béni, un diagnostic mené en commun avec la Regideso, en partenariat avec la fondation Veolia Environnement pour l'appui technique, se traduit avec l'appui de la communauté de communes du Pays voironnais et des agences de l'eau Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse par la réhabilitation en phases successives de la totalité du réseau et l'amélioration de la gouvernance du service. ●

CONTACTS

- **Grégory Bulit – Solidarités International**
 . GBulit@solidarites.org
 . www.solidarites.org
- **Joseph Benita – Solidarités International**
 . Responsable de programme Béni (2010-2012)
 . jsphbenita@gmail.com
- **Gustave Chishweka**
 . Président du Comité d'eau potable de Béni
 . gustavolubala10@yahoo.fr

INFO PUBLICATIONS



La coopération décentralisée dans le secteur eau et assainissement. Bilan 2012

Juin 2013, 6 pages

Les collectivités locales françaises et les agences de l'eau s'impliquent de plus en plus pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement. Elles contribuent ainsi à l'effort collectif pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. La présente étude établit le bilan des contributions financières engagées en 2012 par les collectivités territoriales françaises, les Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les régions et agences de l'eau, en faveur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

Le pS-Eau réalise ce bilan chaque année.

Retrouvez toutes les études sur :
www.pseau.org/1pourcent

RENCONTRES INTERNATIONALES

Le coût de l'approvisionnement en eau par PMH au Sahel

Christelle Pezon, IRC, Document de Recherche n° 1, 42 pages, janvier 2013

Cette étude porte sur un échantillon de 842 pompes à motricité humaine (PMH) situées dans 7 communes rurales (Arbinda, Gorgadji, Markoye, Mansila, Seytenga, Tankougounadié, Titabé) et 16 villages rattachés à la commune urbaine de Dori. Elle compare les dépenses effectives en investissement, en fonctionnement et en renouvellement, aux coûts de référence établis par la DGRE. Le document invite ainsi à la réflexion sur l'organisation de la maintenance des PMH au Sahel. Elle met en évidence un type de dépense qui est absent de la nomenclature nationale : le coût d'appui aux communes et aux AUE, et montre que le coût des PMH à long terme marque des différences très nettes avec les coûts de références en vigueur dans le secteur, hormis pour le coût d'investissement.

Téléchargeable sur : www.waterservicesatlast.org/media/

EDITEUR/DIFFUSEUR

IRC – International Water and Sanitation Centre (Ouagadougou- Burkina Faso)

contact@ircbf.org • www.irc.nl

**7^e conférence internationale spécialisée « Efficient Use and Management of Water »**

Paris, du 22 au 25 octobre 2013

L'International Water Association (IWA) et l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) organisent la 7^e conférence internationale spécialisée « Efficient Use and Management of Water » à Paris, du 22 au 25 octobre 2013.



Ce rendez-vous se place dans la continuité d'une série de conférences biennuelles dont le sujet central est l'efficacité des services de traitement et de distribution d'eau et d'assainissement. Cette conférence scientifique est destinée à créer une interface entre scientifiques et opérationnels sur les questions de l'efficacité au sens large. Le partage d'expériences et les échanges entre professionnels du traitement et de la distribution de l'eau et de l'assainissement du monde entier sont au cœur des conférences « Efficient » : venir y écouter ou bien présenter des cas concrets, des perspectives et des points de vue sur l'efficacité réelle dans nos métiers est un moyen efficace d'amélioration de nos performances.

PLUS D'INFOS

ASTEE : efficient2013@astee.org

• www.iwaefficient.com/2013/accueil.html

3^e Forum de haut niveau sur l'eau et l'assainissement

21-23 novembre 2013, Abidjan, Côte-d'Ivoire

Cette manifestation, organisée par l'agence intergouvernementale panafricaine « Eau et assainissement pour l'Afrique » (EAA), aura pour thème une « coopération Sud-Sud dynamique et efficace pour accélérer l'accès à l'hygiène, l'assainissement et l'eau pour tous ». Elle réunira des chefs d'Etats et de gouvernements des pays africains, des ministres en charge des questions de l'eau et de l'assainissement, des finances mais également des partenaires techniques et financiers du Nord et du Sud, des chercheurs, des investisseurs, et des ONG ; 800 participants y sont attendus.

**PLUS D'INFOS**

Web: <http://hlf.wsafrica.org/fr>

E-mail: hlf@wsafrica.org

RENCONTRES INTERNATIONALES

World Water Week : Water cooperation – Building Partnerships

du 1er au 6 septembre 2013 • Stockholm



La Semaine mondiale de l'eau, organisée par l'Institut international pour l'eau de Stockholm, a lieu chaque année dans la capitale suédoise. En 2013, en

lien avec l'Année internationale de la coopération pour l'eau, la rencontre portera sur « Water cooperation – Building Partnerships ».

Le pS-Eau sera présent à cet événement pour porter des messages forts sur la coopération, approfondir la discussion sur des partenariats en construction avec des acteurs comme RWSN ou IRC, intervenir sur le sujet du suivi des petits réseaux d'eau potable, et présenter – avec l'Agence Française de Développement lors de la session « Promoting Coherence and Building Bridges in Urban Sanitation » – l'étude réalisée cette année sur les mini-égouts.

Site web de l'évènement : www.worldwaterweek.org

Contact pS-Eau: Denis Désille (desille@pseau.org)

7^e Forum mondial de l'eau

du 12 au 17 avril 2015 • Daegu-Gyeongbuk, République de Corée



Les dates officielles du prochain Forum mondial de l'eau sont désormais connues, il se tiendra du 12 au 17 avril

2015 à Daegu- Gyeongbuk, où plus de 30 000 personnes sont attendues. Pendant six jours de sessions thématiques, de débats et d'ateliers d'information, le Forum rassemblera tous types d'acteurs du secteur : délégués et intervenants d'universités, d'instituts de recherche, d'entreprises, de réseaux professionnels, de gouvernements et de conseils, d'OIG et d'ONG, ainsi que des représentants de domaines tels que l'agriculture, l'urbanisme, l'énergie, etc.

En vue d'une collaboration mondiale sur les défis de l'eau, le Forum mondial de l'eau, qui vise à inscrire fermement la thématique de l'eau sur l'agenda international, sert de plateforme où la communauté de l'eau et les politiques et décideurs de toutes les régions du monde peuvent travailler ensemble pour créer des solutions communes. Le Forum est organisé tous les trois ans par le Conseil mondial de l'eau, en collaboration avec les autorités du pays hôte.

Le pS-Eau, qui participe aux processus préparatoires sur les thématiques qui lui tiennent à cœur, y sera bien sûr représenté.

Site officiel du 7^e Forum mondial de l'eau: worldwaterforum7.org/FR

**Programme Solidarité Eau**

32, rue le Peletier
75009 Paris
tél. : 33 (0)1 53 34 91 20
fax : 33 (0)1 53 34 91 21
e.mail : pseau@pseau.org
internet : www.pseau.org

La lettre du pS-Eau n° 72

Responsable de la publication :
Pierre-Marie Grondin

Rédacteurs en chef :
Guillaume Aubourg
Céline Noblot

Ont participé à ce numéro :
Joseph Benita
Eve De Bonadona
Grégory Bulit
Gustave Chishweka
Hervé Conan
Victoria Dabdoub
Claire Gaillardou
Thibaut Le Loc'h
Jean Lapègue
Camille Niel
François-Marie Perrot de Champ
Alice Pillet

Conception graphique,
réalisation : Solange Münzer

Impression : Panoply